

Mairie de Ruffec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2024 ●

|                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| Membres en exercice                | 23        |
| Membres présents                   | 15        |
| Membres ayant donné pouvoir        | 4         |
| Membres ayant délibéré             | 19        |
| Date de la convocation             | 2/12/2024 |
| Date d’affichage de la convocation | 2/12/2024 |

**PRESENTS** : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, Mme Aurélie SARRAZIN, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL et Mme Nicole BOES

**POUVOIRS** : M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Bernard PICHON en faveur de Mme Murielle BEAL et M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

**ABSENTS** : M. Jean COITEUX, M. Hervé JAMBARD, Mme Marguerite D’ARGENT et M. Jean-Michel JEANNET

Mme Nina BASTIER est désignée secrétaire de séance.

VERSEMENT D’UN FONDS DE CONCOURS AU SDEG 16 POUR LES TRAVAUX D’ECLAIRAGE  
PUBLIC -PASSAGE ECLAIRAGE LED DES TERRAINS SPORTIFS (TERRAIN D’HONNEUR)

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5212-26,  
Vu les statuts du SDEG 16,  
Vu le BP 2024 de la Commune,  
Vu le projet de travaux d’éclairage public de passage en LED des terrains sportifs de la ville,  
Vu les devis et plan de financement présentés par le SDEG 16,

Considérant l’intérêt pour la ville de procéder à des travaux de rénovation de l’éclairage des terrains sportifs par le passage en technologie LED ;

Monsieur FORT, rapporteur pour Monsieur le Maire, expose :

Le montant des travaux pour le projet de passage en éclairage LED du terrain d’honneur du stade de foot est estimé par le SDEG 16 est de 20 413,51 € TTC

Le financement des travaux par le SDEG, de l’ordre de 35 % (+ la TVA récupérée par le SDEG), est de 9 358,11 €.

La contribution maximum de la commune est de 11 055,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 :** Autorise le versement d'un fonds de concours au SDEG 16 pour les travaux d'éclairage public de passage en LED du terrain d'honneur du stade de foot d'un montant maximum de 11 055,40 €.

**ARTICLE 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour le versement du fonds de concours et tout document afférent.

**ARTICLE 3 :** Dit que la dépense sera inscrite au budget de la Commune de l'exercice concerné, au compte 2041582.

**ARTICLE 4 :** Décide d'amortir ces fonds de concours sur une durée de 15 ans.

**ARTICLE 5 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète, au Comptable Public et à Monsieur le Président du SDEG 16.

Publiée le : **17 DEC. 2024**

Pour copie conforme  
Le Maire,

Thierry BASTIER

